



BERNARD STALTER RÉÉLU A LA PRÉSIDENTENCE DE L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE

C'est le 13 mai 2018, à l'occasion du 68^{ème} Congrès de l'Union nationale des entreprises de coiffure organisé à Rennes, que Bernard Stalter a été réélu à la tête de la première organisation professionnelle du secteur.

Une décision unanime (puisque Bernard Stalter a été réélu avec 99% des voix) et de bonne augure pour la profession qui, rappelons-le, arrive au 2^{ème} rang des activités artisanales en France avec 190 000 actifs, près d'1 million de consommateurs par jour et un chiffre d'affaire annuel de 6 milliards d'Euros.

A l'heure où la coiffure fait face à de multiples enjeux, la feuille de route du président Stalter est claire et s'inscrit dans le prolongement de son premier mandat : **revaloriser le secteur de la coiffure, anticiper les évolutions du métier, travailler à la réinvention de la profession et poursuivre la transformation de l'UNEC.**

REVALORISER LE SECTEUR DE LA COIFFURE

La Coiffure est aujourd'hui un véritable moteur de l'économie de proximité cependant, elle souffre d'un déficit d'image important. Il devient à la fois urgent et indispensable de faire évoluer les représentations du métier, de manière à préparer la relève et apporter des solutions aux difficultés de recrutement auxquelles la profession est confrontée mais aussi faire revenir le client dans les salons. Pour cela l'UNEC travaillera à :

- **Faire évoluer l'offre de formations** afin de l'adapter aux attentes et besoins émergents des consommateurs, aux nouvelles pratiques et prendre en compte les nouvelles technologies.
- **Attirer des jeunes de tous horizons** et pas seulement ceux en situation de rupture scolaire. C'est dans cette optique que l'UNEC est en train de mettre en place et de former des **Ambassadeurs de la profession** dont le rôle sera de promouvoir le métier auprès des jeunes.

- **Mener des réflexions sur les rémunérations et les conditions d'exercice du métier**, afin de le rendre plus attractif.

ANTICIPER LES EVOLUTIONS DU METIER, REINVENTER LA PROFESSION

Le monde traverse une période de profondes mutations, à tous niveaux : (r)évolution numérique, (r)évolution des comportements sociaux, des modes de consommation, des outils de gestion et de développement des entreprises, de la formation, du métier et des différentes manières de l'exercer....le changement est partout, il est radical et s'opère à une vitesse exponentielle.

Dans ce paysage quatre champs d'actions sont prioritaires :

- **Le numérique** avec une réelle volonté de la part de l'UNEC d'aider la profession à prendre le virage du digital.
- **Les nouveaux modèles économiques** : identification de ces nouveaux modèles et analyse des menaces et des opportunités qu'ils représentent pour la profession
- **Le marketing et la communication** : duo essentiel à un repositionnement efficace du métier et à sa dynamisation
- **Le développement durable**, avec la poursuite de l'accompagnement de la profession dans cette démarche que ce soit par des actions de sensibilisation, d'information ou de formation.

TRANSFORMER L'UNEC ET REFORMER LE SYNDICALISME

Depuis quelques années l'Union nationale des entreprises de coiffure a remporté **de belles victoires**, telles que celle de la représentativité (aujourd'hui l'UNEC est l'organisation professionnelle de référence du secteur, rassemblant 90% des entreprises de coiffure adhérentes à un syndicat) ou le maintien de l'exigence de qualification professionnelle préalable à l'installation. Pour autant il apparaît nécessaire aujourd'hui de travailler à un **nouveau syndicalisme**, plus moderne et en adéquation avec l'air du temps. Aussi ces quatre prochaines années verront :

- **L'enrichissement de l'offre de services et des avantages** proposés aux coiffeurs adhérents UNEC, avec notamment la mise en place d'une centrale d'achats permettant d'accéder à des conditions d'achats privilégiées.
- **Le renforcement des synergies** entre l'UNEC nationale et son réseau régional et départemental dans l'optique d'amplifier la portée des actions mises en place et positionner plus fortement encore l'UNEC auprès des tiers.

Ces trois axes de travail donneront naissance à des projets à la fois **innovants, structurants et ambitieux**, ayant vocation à permettre à la profession de relever les défis qui s'imposent à elle du fait des profondes mutations qui bouleversent la société et le monde économique.

Pour Bernard Stalter : « *La profession est à un carrefour de son histoire et le temps ne nous attendra pas. Notre projet est ambitieux, à la hauteur des enjeux qui s'imposent à la profession. Mais cela ne doit que renforcer notre détermination. Je suis certain qu'ensemble, grâce à notre mobilisation et notre passion, nous parviendrons à atteindre notre but : rendre ses lettres de noblesses à la Coiffure et la porter au rang de 1er secteur de l'artisanat* ».

Composition du Conseil exécutif de l'UNEC pour la mandature 2018-2022 :

Bernard STALTER (Président), Christophe DORE (1^{er} Vice-Président), Fabienne MUNOZ (2^{ème} Vice-Présidente), Jacqueline LEYZOUR (Membre, Présidente chargée de la

Communiqué de presse

Rennes, le 13 mai 2018

UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

commission des finances), Laurent MELIN (Membre, Président chargé des commissions dialogue social et emploi-formation), David BRAULT (Membre, Président chargé de la commission des questions économiques et du développement durable), Magali BARANTIN (Membre, Présidente chargée de la commission artistique et concours), Valérie COISSIEUX (Secrétaire), Pascal ALTMANN (Trésorier), Laure BAZAN (Membre), Véronique FONTAN (Membre).

A propos de Bernard Stalter

Titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et d'un Brevet Professionnel de coiffure (BP), Bernard Stalter commence à travailler à l'âge de 14 ans. Après son apprentissage, il rejoint l'armée. Durant 15 ans, il coiffe les femmes d'officiers sur la base aérienne 124 de Strasbourg. En 1993, il ouvre son 1er salon. A ce jour, avec le soutien de sa femme et de son fils, Benjamin Stalter, il dirige quatre salons de coiffure et manage plus de 60 salariés.

Dès son apprentissage, il s'investit dans la vie syndicale de la profession. Selon lui, les coiffeurs doivent être acteurs de la branche coiffure. Ainsi, dès 2004, il est nommé président de la Chambre des Métiers d'Alsace. En 2007, il devient président du Conseil Économique et Social de la région Alsace ainsi que vice-président de la Fédération Nationale de la Coiffure. En 2014, il prend la tête de l'Union nationale des entreprises de coiffure (ex- Fédération Nationale de la Coiffure).

Bernard Stalter est aussi président de la Chambre des Métiers du Grand Est, Président de la Chambre des Métiers d'Alsace et Président de la CNAMS Grand Est.

En décembre 2016 Bernard Stalter est élu président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et d'artisanat (APCMA).

A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 22 unions régionales, 112 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : www.unec.fr

UNEC – 36, rue du Sentier – 75002 Paris – 01 42 61 53 24

Contacts UNEC:

Céline Lavail-Georgin
Responsable Marketing et Communication
celine.lavail@unec.fr – 06 74 93 64 50

Christelle Pelka
Directrice de Cabinet du président
Christelle.pelka@unec.fr – 06 88 35 53 48